



Tests de plomberie, qui paye les factures?

Par **tyffanni**, le **18/07/2016** à **18:07**

Bonjour, je suis actuellement locataire et, le voisin du dessous ayant constaté une infiltration chez lui, a fait appel au plombier du syndic.
Le plombier est passé deux fois pour effectuer plusieurs longs tests en faisant couler de l'eau (plus d'une baignoire remplie au total) pour finalement me dire qu'il y a une fuite au niveau de la tablette entre la baignoire et le mur.
Le plombier de la régie doit venir prochainement puisque je ne peux rien y faire et que la fuite n'est pas visible à l'œil nu.
Ma première question est qui paye toutes ces allées et venues des plombiers?
Ma seconde porte sur la facture d'eau qui sera bien lourde, il y a-t-il un moyen de me faire rembourser les cm³ jetés par la baignoire durant les tests?

Merci d'avance.

Par **janus2fr**, le **19/07/2016** à **08:09**

[citation] il y a-t-il un moyen de me faire rembourser les cm³ jetés par la baignoire durant les tests?
[/citation]
Bonjour,
En se basant sur le prix moyen de l'eau en France de 3,85€ TTC/m³ et la contenance d'une baignoire, 120 à 200 litres, le plombier a donc consommé au maximum 77 centimes d'euro.
Pas évident que l'on vous rembourse une telle somme...